

Nouvel Hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds

Des architectes zurichois lauréats du concours avec un bâtiment de verre et de bronze

Le projet lauréat du concours d'architecture du Nouvel Hôtel Judiciaire à La Chaux-de-Fonds a été dévoilé jeudi 4 octobre 2012 en présence du lauréat et de nombreux invités à l'Ancienne Usine électrique de La Chaux-de-Fonds. Le bureau zurichois Isler Gysel remporte le premier prix avec son projet "Piano Nobile", soit un bâtiment de verre et de bronze qui donne l'image d'un Palais de justice moderne, transparent et ouvert au public. Le nouveau bâtiment occupera une place stratégique sur la place de la gare à l'entrée du nouveau quartier Le Corbusier. Le concours a suscité un immense engouement avec 56 projets déposés, dont une quarantaine par des bureaux d'architectes suisses et une quinzaine de l'étranger. L'ensemble des projets fera l'objet d'une exposition publique du lundi 8 au jeudi 18 octobre 2012 à l'Ancienne Usine électrique.

Lieu emblématique de la nouvelle agglomération neuchâteloise

Sur 56 projets déposés, le jury a choisi à l'unanimité "Piano Nobile" des jeunes architectes zurichois Manuel Gysel et Dominik Isler. Après trois jours de délibérations, le projet zurichois s'est imposé pour ses multiples avantages. Le jury a apprécié la stricte séparation entre les espaces dédiés au Tribunal d'instance et au Ministère public. Deux entrées séparées sont d'ailleurs prévues, l'une à l'est sur la place de la gare, l'autre à l'ouest du côté du quartier Le Corbusier. Le jury a aussi été séduit par la luminosité du bâtiment, qui comprend deux cours intérieures et une volumétrie astucieusement découpée, s'inscrivant parfaitement dans l'urbanisme de La Chaux-de-Fonds.

Rappelons que la construction d'un Nouvel Hôtel judiciaire découle directement de la nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Le Conseil d'Etat, la Ville de La Chaux-de-Fonds, ainsi que les autorités judiciaires souhaitent faire de ce bâtiment ambitieux l'un des lieux emblématiques de la nouvelle agglomération neuchâteloise. L'objectif est de développer un pôle judiciaire fort dans les Montagnes neuchâteloises. Il s'agit aussi de dynamiser le secteur tertiaire de La Chaux-de-Fonds et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même région. C'est pourquoi les autorités politiques réitèrent leur volonté d'aller de l'avant dans la construction de ce bâtiment dans les meilleurs délais. Il appartient désormais aux autorités politiques de faire démarrer l'étude détaillée des coûts de construction.

Un café et des surfaces commerciales

Vu de l'extérieur, le Nouvel Hôtel judiciaire se présente comme un bâtiment strié en verre et en bronze. Les architectes ont voulu affirmer le côté monumental de ce bâtiment public,

mais également le rendre ouvert et proche de la population en intégrant de larges parties vitrées. "La trame de bronze symbolise la clarté et l'efficacité des règles judiciaires, qui s'appliquent de manière égale à tous les citoyens", précise Manuel Gysel, auteur du projet.

Le rez-de-chaussée comprend un vaste hall d'entrée qui mène au Tribunal d'instance par un large escalier. Le rez-de-chaussée abritera un café-restaurant donnant sur la place de la gare ainsi qu'une surface commerciale côté rue. "Il faut absolument que le rez-de-chaussée d'un tel bâtiment soit en relation étroite avec la vie du quartier. A Zurich, les nouveaux quartiers qui n'ont pas tenu compte de ce principe manquent d'âme et de vie", ajoute Manuel Gysel.

Salle des pas perdus centrale

Le premier étage, l'étage "noble" comme l'indique le nom du projet Piano Nobile, comprend un grand espace ouvert au public. La Salle des pas perdus sera le centre du Tribunal d'instance. Ce lieu d'attente et de rencontres sera éclairé tant par de la lumière directe qu'indirecte venant d'un puits de lumière. "La répartition habile des espaces nous a séduits, la qualité des parcours et des ambiances sont les grands points forts de ce projet", indique Philippe Meier, président du jury. Ce vaste espace donnera accès à trois grandes salles d'audience, cinq plus petites, ainsi qu'à des salles de conciliation. Des accès séparés sont prévus pour les prévenus, les juges et les procureurs. Aux étages supérieurs, des bureaux modulables seront aménagés en fonction des besoins, tous éclairés par la lumière du jour.

Portrait des lauréats Manuel Gysel et Dominik Isler

Les lauréats du concours d'architecture du Nouvel Hôtel judiciaire de La Chaux-de-Fonds, Manuel Gysel et Dominik Isler, ont tous les deux étudié à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et Lausanne. L'un est Schaffhousois, l'autre Soleurois et ils sont associés depuis 2009.

Manuel Gysel et Dominik Isler ont travaillé entre 2008 et 2011 à leur principale réalisation, l'EMS de Maienfeld dans les Grisons, un home de 60 places et quatre appartements pour personnes âgées. Les deux architectes ont également réalisé plusieurs villas individuelles dans les environs de Zurich et aux Grisons.

Parallèlement, Manuel Gysel et Dominik Isler ont participé à de nombreux concours, dont plusieurs en Suisse romande. Le bureau a gagné un deuxième prix pour le port franc de Martigny en 2012, ainsi que pour l'école primaire de La Neuveville en 2007.

Succès inespéré et six projets primés made in Switzerland

Le concours a connu un succès inespéré, bien au delà des attentes des organisateurs. Pas moins de 70 bureaux se sont inscrits, et 56 projets ont été remis à temps et admis par le jury : 42 en provenance de bureaux d'architectes suisses, six d'Espagne, quatre de France, deux d'Italie, un de Grande-Bretagne et un du Danemark. Les six projets primés sont tous suisses. Le jury était composé d'architectes et de personnalités issues des autorités politiques et des milieux judiciaires.

Le jury a décidé de l'attribution des prix suivants :

- 1^{er} prix : 55'000.- à Piano Nobile, Isler Gysel Architekten, Zürich
- 2^{ème} prix : 50'000.- à § paragraphe, Kistler Vogt AG, Bienne
- 3^{ème} prix : 40'000.- à JANNIK, Herzog AG, Zürich
- 4^{ème} prix : 30'000.- à VERTICAL, Fres Architectes, Chêne-Bourg (GE)
- 5^{ème} prix : 15'000.- à LURRA, LVPH Architectes, Fribourg
- 6^{ème} prix : 10'000.- à JOHN DOE, Jean Baptiste Ferrari et associés SA, Lausanne

Exposition ouverte au public

L'ensemble des projets fera l'objet d'une exposition publique du lundi 8 au jeudi 18 octobre. Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 13h à 18h, le samedi de 10h à 14h (dimanche fermé) à l'Ancienne Usine électrique de La Chaux-de-Fonds, rue Numa Droz 174.

- Tous les documents sont accessibles sur www.ne.ch/NouvelHotelJudiciaire
- Plus d'informations sur les lauréats sur www.islergysel.ch

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, membre du jury, tél. 032 889 67 00.

Marie-Pierre de Montmollin, juge cantonale, présidente de la commission administrative des autorités judiciaires, tél. 032 889 61 60.

Laurent Kurth, conseiller communal à la Ville de La Chaux-de-Fonds, tél. 032 967 62 20.

Philippe Meier, *meier + associés architectes* à Genève, président du jury, tél. 022 715 48 48.

Bureau Isler Gysel à Zurich, tél. 043 366 87 66 ou 079 630 52 92.

Neuchâtel, le 4 octobre 2012